

Votre appartement 2 pièces à partir de 604€/ mois

- (1) Appartement 2 pièces, référence 3205 de 39,4 m2 et parking, situé au 2^e étage du domaine Le Clos Boisé à Cesson (77). Conditions en vigueur à compter du 06 avril 2017 susceptibles de variation, réservées aux clients COGEDIM pour un prêt immobilier distribué par LCL. Exemple de financement d'un montant global de 150000€, pour l'acquisition d'un logement en Zone A de 159000€ (apport 9000€), pour un couple sans enfant dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 30000€, composé de : - un prêt taux Zéro (a) d'un montant de 63600€, d'une durée de 300 mois avec un différé de remboursement de 180 mois. Taux débiteur fixe de 0 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) : 0,43%, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossiers et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Le remboursement du Prêt à Taux Zéro s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 14,31€ puis en 120 mensualités assurance comprise de 544,31€. Montant total dû de 69008€ dont 0€ d'intérêt, assurance de 4293€, 1115€ de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (b) obligatoire à souscrire est de 14,31€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,34% - Et un prêt complémentaire de 86400€ d'une durée totale de 180 mois, le remboursement s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 589,33 €. Taux débiteur fixe de 2,4 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 3,11 %, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossier et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Montant total dû de 107511€ dont 16569€ d'intérêts, assurance de 3111€, 1431 € de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (b) obligatoire à souscrire est de 17,28€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,44 %. Offre de prêt sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL agissant en qualité de prêteur. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées par l'emprunteur. Voir conditions en agence. (a) Offre soumise à conditions selon la réglementation du Prêt à Taux Zéro en vigueur au 01/01/2016. Prêt à Taux Zéro appelé PTZ ne portant pas intérêt, sous condition de ressources, pour financer une opération immobilière liée à la résidence principale en accession à la première propriété, à savoir l'achat avec ou sans travaux d'un logement neuf ou dans l'ancien si ce dernier est acheté auprès d'un organisme HLM ou sous condition de travaux, ou la construction d'un logement. Les modalités du Prêt à Taux Zéro sont fonction du coût total de l'opération TTC, du nombre de personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement et de leurs ressources, de la localisation du logement (Zonage A, B1 B2 et C). Le remboursement du Prêt à Taux Zéro s'effectue, en fonction des ressources des personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement. Les durées du prêt s'échelonnent de 20 à 25 ans, avec trois profils de remboursement différents. Chacun des profils de remboursement comporte une période de différé total, respectivement de 5, 10 et 15 ans. (b) Le coût de l'assurance est établi pour une personne âgée de moins de 36 ans couverte à 100 % à la date de l'offre hors surprime éventuelle pour raisons médicales. La convention AERAS facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé (plus d'information : <http://www.aeras-infos.fr/cms/sites/aeras/accueil.html>). L'assurance Décès, Perte totale et irréversible d'Autonomie et Arrêt de travail est assurée par Caci et Caci Non vie et distribuée par Le Crédit Lyonnais. Conditions et événements garantis indiqués au contrat. Prêteur : Crédit Lyonnais SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon – siège central : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex - inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001878.

Votre appartement 3 pièces à partir de 787€/mois

(2) Appartement 3 pièces référence 2201 de 56,8 m² avec un balcon de 4 m² et parking, situé au 2^e étage de la résidence Le Clos Boisé à Cesson (77). Conditions en vigueur à compter du 06 avril 2017 susceptibles de variation, réservées aux clients COGEDIM pour un prêt immobilier distribué par LCL. Exemple de financement d'un montant global de 200000€, pour l'acquisition d'un logement en Zone A de 213000€ (apport 13000€), pour un couple avec 1 enfant dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 37000€, composé de :

- un prêt taux Zéro (1) d'un montant de 85200€, d'une durée de 300 mois avec un différé de remboursement de 180 mois. Taux débiteur fixe de 0 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) : 0,43%, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossiers et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 19,17€ puis en 120 mensualités assurance comprise de 729,17€. Montant total dû de 92366€ dont 0€ d'intérêt, assurance de 5751€, 1415€ de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 19,17€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,34%

-Et un prêt complémentaire de 114800€ d'une durée totale de 180 mois, le remboursement s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 769,66 €. Taux débiteur fixe de 2,15 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 3,11 %, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossier et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Montant total dû de 140281€ dont 19606€ d'intérêts, assurance de 4133€, 1742 € de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 22,96€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,44 %.

Offre de prêt sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL agissant en qualité de prêteur. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées par l'emprunteur. Voir conditions en agence.

1) Offre soumise à conditions selon la réglementation du Prêt à taux zéro en vigueur au 01/01/2016. Prêt à taux zéro appelé PTZ ne portant pas intérêt, sous condition de ressources, pour financer une opération immobilière liée à la résidence principale en accession à la première propriété, à savoir l'achat avec ou sans travaux d'un logement neuf ou dans l'ancien si ce dernier est acheté auprès d'un organisme HLM ou sous condition de travaux, ou la construction d'un logement. Les modalités du prêt à taux zéro sont fonction du coût total de l'opération TTC, du nombre de personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement et de leurs ressources, de la localisation du logement (Zonage A, B1 B2 et C). Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue, en fonction des ressources des personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement. Les durées du prêt s'échelonnent de 20 à 25 ans, avec trois profils de remboursement différents. Chacun des profils de remboursement comporte une période de différé total, respectivement de 5, 10 et 15 ans.

(2) Le coût de l'assurance est établi pour une personne âgée de moins de 36 ans couverte à 100 % à la date de l'offre hors surprime éventuelle pour raisons médicales. La convention AERAS facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé (plus d'information : <http://www.aeras-infos.fr/cms/sites/aeras/accueil.html>). L'assurance Décès, Perte totale et irréversible d'Autonomie et Arrêt de travail est assurée par Caci et Caci Non vie et distribuée par Le Crédit Lyonnais. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

Prêteur : Crédit Lyonnais SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon – siège central : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex - inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001878.

Votre duplex en rez-de-jardin à partir de 961€/mois

(3) Duplex référence M8, de 84,6 m2 avec jardin 50 m2 dans le domaine Le Clos Boisé à Cesson (77). Conditions en vigueur à compter du 06 avril 2017 susceptibles de variation, réservées aux clients COGEDIM pour un prêt immobilier distribué par LCL. Exemple de financement d'un montant global de 250000€, pour l'acquisition d'un logement en Zone A de 276000€ (apport 26000€), pour un couple avec 2 enfants dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 37000€, composé de : - un Prêt Taux Zéro (a) d'un montant de 110400€, d'une durée de 300 mois avec un différé de remboursement de 180 mois. Taux débiteur fixe de 0%. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) : 0,42%, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossiers et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Le remboursement du Prêt à Taux Zéro s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 24,84€ puis en 120 mensualités assurance comprise de 944,84€. Montant total dû de 119555€ dont 0€ d'intérêt, assurance de 7452€, 1703€ de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (b) obligatoire à souscrire est de 24,84€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,34% - Et un prêt complémentaire de 139600€ d'une durée totale de 180 mois, le remboursement s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 935,93 €. Taux débiteur fixe de 2,15 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 3,11 %, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossier et frais de garantie (type caution mutuelle) compris. Montant total dû de 170430€ dont 23842€ d'intérêts, assurance de 5026€, 1963 € de frais de garantie, frais de dossier offerts. Le coût standard de l'assurance (b) obligatoire à souscrire est de 27,92€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,44 %. Offre de prêt sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL agissant en qualité de prêteur. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées par l'emprunteur. Voir conditions en agence. (a) Offre soumise à conditions selon la réglementation du Prêt à taux zéro en vigueur au 01/01/2016. Prêt à Taux Zéro appelé PTZ ne portant pas intérêt, sous condition de ressources, pour financer une opération immobilière liée à la résidence principale en accession à la première propriété, à savoir l'achat avec ou sans travaux d'un logement neuf ou dans l'ancien si ce dernier est acheté auprès d'un organisme HLM ou sous condition de travaux, ou la construction d'un logement. Les modalités du prêt à taux zéro sont fonction du coût total de l'opération TTC, du nombre de personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement et de leurs ressources, de la localisation du logement (Zonage A, B1 B2 et C). Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue, en fonction des ressources des personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement. Les durées du prêt s'échelonnent de 20 à 25 ans, avec trois profils de remboursement différents. Chacun des profils de remboursement comporte une période de différé total, respectivement de 5, 10 et 15 ans. (b) Le coût de l'assurance est établi pour une personne âgée de moins de 36 ans couverte à 100 % à la date de l'offre hors surprime éventuelle pour raisons médicales. La convention AERAS facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé (plus d'information <http://www.aerasinfos.fr/cms/sites/aeras/accueil.html>) . L'assurance Décès, Perte totale et irréversible d'Autonomie et Arrêt de travail est assurée par Caci et Caci Non vie et distribuée par Le Crédit Lyonnais. Conditions et événements garantis indiqués au contrat. Prêteur : Crédit Lyonnais SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon – siège central : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex - inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001878.